

## **B I Auto-Ecole**

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

---

### **CRITÈRE 2.2 : Evaluation préalable à l'entrée en formation**

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B, B I Auto-École réalise une évaluation préalable avant le commencement de la formation pratique.

Cette évaluation est une étape obligatoire permettant de déterminer le niveau initial du candidat et d'adapter sa formation à ses besoins et à ses capacités.

#### **1. Déroulement de l'évaluation**

L'évaluation préalable est réalisée avant le début des leçons de conduite, directement dans les locaux de B I Auto-École, sur ordinateur à l'aide de l'outil EasySystème de Pass Rousseau. L'évaluation dure en moyenne 45 minutes à 1 heure.

Elle permet d'apprécier les connaissances et aptitudes initiales du candidat, notamment :

- son expérience éventuelle de la conduite et de la circulation ;
- ses capacités de compréhension ;
- ses capacités de perception et d'observation ;
- son attention et sa concentration ;
- sa mémoire ;
- ses capacités de coordination ;
- sa capacité à traiter les informations ;
- sa capacité d'analyse, d'évaluation et de prise de décision.

L'évaluation permet ainsi à l'enseignant d'obtenir une première appréciation du profil du candidat avant le début de la formation.

#### **2. Objectif de l'évaluation**

L'objectif principal de cette évaluation est d'estimer le volume prévisionnel d'heures de formation pratique nécessaire à l'acquisition des compétences permettant au candidat de se présenter à l'examen du permis de conduire.

Le résultat de l'évaluation permet à BI Auto-École d'établir une proposition de formation adaptée au niveau et aux besoins du candidat.

Cette estimation est communiquée au candidat et sert de base à l'établissement du contrat de formation.

## **BI Auto-Ecole**

88 bis Route de Montesson, 78110 Le Vésinet

01.30.71.30.02

Agrément N° : E 25 078 0021 0

SIRET : 97944245600021 / APE : 8553Z / TVA : FR82979442456

---

### **3. Estimation pédagogique**

Le nombre d'heures déterminé à l'issue de l'évaluation préalable constitue une estimation pédagogique et prévisionnelle.

Il ne constitue pas un engagement définitif sur le nombre total d'heures nécessaires à l'obtention du permis de conduire. La progression de chaque élève étant individuelle, le volume de formation peut être réévalué au cours de l'apprentissage, en fonction des compétences acquises et de celles restant à maîtriser.

Toute adaptation du volume de formation est expliquée au candidat afin qu'il soit informé de l'évolution de son parcours.

### **4. Information du candidat**

À l'issue de l'évaluation, le candidat est informé :

- du résultat de son évaluation ;
- de l'estimation du volume prévisionnel de formation ;
- des modalités de sa formation ;
- du caractère évolutif de cette estimation.

Le candidat peut ainsi commencer sa formation avec une vision claire de son parcours et du volume de formation initialement envisagé.

### **5. Traçabilité et suivi**

Le résultat de l'évaluation préalable est conservé dans le dossier du candidat.

Une fois la formation commencée, le suivi pédagogique de la progression est assuré au moyen du livret d'apprentissage numérique via Kopilote. Celui-ci permet de suivre les compétences travaillées, les acquis du candidat et les points nécessitant encore une progression.

Ainsi, EasySystème est utilisé pour réaliser l'évaluation préalable, tandis que Kopilote est utilisé pour assurer le suivi pédagogique de la formation.

Cette organisation permet à BI Auto-École de proposer une formation individualisée, progressive et adaptée au niveau et à l'évolution de chaque candidat.

*Document à actualiser si les modalités de formation ou les supports mis à disposition évoluent.*

# L'ÉVALUATION DE DÉPART

est obligatoire avant la signature de tout contrat de formation.

## Objectifs de l'évaluation

- Permet de savoir quelles sont les connaissances et l'expérience que vous avez déjà acquises.
- Permet de proposer une durée de la formation qui corresponde à votre profil et vos capacités.

## Le moyen utilisé

Évaluation effectuée à l'auto-école sur ordinateur à l'aide du logiciel EasyEvaluation.



**6 parties**  
pour évaluer

**5 THÈMES**

Durée



## Sont évalués :

- Le profil de l'élève.
- Sa connaissance des panneaux.
- Ses attentes sur la formation.
- La signalisation.
- Sa connaissance du véhicule.
- Son expérience de la circulation.

**Évaluation ROUSSEAU**

**Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève**

1 **Renseignements d'ordre général**

Nom :  
Prénom :  
Date de naissance :  
Nationalité :  
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

2 **Résultats de l'évaluation**

|                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| PROFIL ET MOTIVATION             | ★ ★ ☆ ☆ ☆ |
| CONNAISSANCE DE LA SIGNALISATION | ★ ★ ★ ☆ ☆ |
| CONNAISSANCE DU VÉHICULE         | ★ ★ ☆ ☆ ☆ |
| EXPÉRIENCE DE CIRCULATION        | ★ ★ ☆ ☆ ☆ |
| COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION    | ★ ☆ ☆ ☆ ☆ |

3 **Volume de formation prévisionnel**

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation pour un véhicule à boîte manuelle (13 h pour un véhicule à boîte automatique).

Proposition heures pratiques :  heures Date :

Proposition retenue :  heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Cachet de l'auto-école

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

*Partenaire de votre réussite!*  
www.codesrousseau.fr

**T**

Résultat imprimable en deux exemplaires.

## Résultat

Le résultat est donné sous la forme d'une **lettre** correspondant à un volume de formation.  
Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Ce procédé d'évaluation est disponible à tout public sur simple demande à l'école de conduite.

**B. I AUTO-ÉCOLE**  
88 BIS ROUTE DE  
MONTESSON  
78110 LE VÉSINET  
SIREN 979 442 456  
Agrément E 25 078 00210

